



**Délibération du conseil municipal du 30 octobre 2025 n°D2025\_50**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 5 novembre 2025**  
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 21 octobre 2025

Présents : 14

Quorum atteint

Absents : 5

Dont 2 absentes ayant donné pouvoir :

- PASQUALIN Martine ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth
- PEPIN Nathalie ayant donné procuration à MENEGON Daniel

Votants : 16

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine		X	PEPIN Nathalie		X	GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen		X	DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUD Denis	X							

**OBJET : RGD SAVOIE MONT BLANC – CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT (CGA) – NOMINATION D'UN RÉFÉRENT**

Monsieur le maire :

- fait part à l'assemblée d'un courriel de la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc (RGD) nous informant du changement de leur statut qui est devenue un Groupement d'Intérêt Public (GIP) depuis 2022. Jusqu'ici, une convention liait chaque abonné à la RGD et définissait les obligations de chacune des parties. Le conseil d'administration a acté la mise en place des Conditions Générales d'Abonnement (CGA) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour tous les utilisateurs de nos services, qui se substituent aux obligations des précédentes conventions.

Afin d'améliorer nos échanges techniques avec la RGD Savoie Mont Blanc, il est demandé que Nous désignons un référent dans votre structure. Il sera l'interlocuteur privilégié de la RGD Savoie Mont Blanc pour les questions techniques : ouverture et fermeture de comptes utilisateurs, mise à jour, webinaires, besoin de formation.

De surcroît voici quelques informations concernant les mois à venir :

- 1) Pour se mettre en conformité avec la réglementation du RGPD, l'arrêt des « caulettes » d'authentification est programmé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec la mise en place de l'authentification individualisée, avec un compte par utilisateur pour Ris Net
- 2) Application du coefficient de tarification basé sur le nombre d'utilisateurs dans chaque structure abonnée (coef. 1 : 0 à 10 utilisateurs, coef. 1.5 : 11 à 100 utilisateurs, coef 3 : +de 100 utilisateurs) conformément au barème public en vigueur.

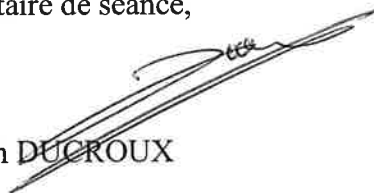
Le point sur le nombre d'utilisateurs dans votre structure sera fait, l'utilisation mutualisée de compte via la caleulette n'étant plus possible pour des raisons de sécurité.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- DÉSIGNE Madame PIMENTA Fernanda, comme référente dans notre structure qui sera l'interlocutrice privilégiée de la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc (RGD) pour les questions techniques : ouverture et fermeture de comptes utilisateurs, mise à jour, webinaires, besoin de formation.
- AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant légal à signer les Conditions Générales d'Abonnement (CGA) du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc (RGD), annexées à la présente.

La secrétaire de séance,

Elisabeth DUCROUX



Le Maire,

Yves MASSAROTTI



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*